



COMMUNE DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES
(Département d'Indre et Loire)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

Date de la convocation : 20 janvier 2026

En exercice	Présents	Votant
15	9	14

Président : M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents : M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Elodie CHANTREAU, M. Michel DESVAUX donne pouvoir à M. Pascal CONZETT, M. Logan SAEZ donne pouvoir à Mme Maud FOURNIAL, M. Jean-Louis VOISARD donne pouvoir à M. Dominique GEAY, Mme Sylvie SALMON HUSZTI donne pouvoir à Mme Claudette COURTOIS, M. Patrick TURBAT donne pouvoir à Sophie PETIT

Secrétaire : Mme Maud FOURNIAL

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

1. 2026.01.D01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 09 DECEMBRE 2025

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 09 décembre qui a été joint à la convocation.

Monsieur Conzett a relevé une erreur dans la rédaction de la délibération n°2025.12.D04 dans laquelle il est fait mention de la parcelle ZS 68 alors qu'il s'agit de la ZS 67. Il indique par ailleurs que la parcelle E79 listée parmi les parcelles de M. Meusnier n'apparaît pas dans le titre de la délibération.

Enfin il souhaite que soit porté au PV le contenu de son intervention et la réponse qui lui a été faite.

Monsieur le Maire prend note de ces erreurs et indique qu'elles feront l'objet d'une rectification auprès des services de la Préfecture. Il propose par ailleurs d'ajouter au PV le paragraphe suivant :

Monsieur CONZETT propose que le chemin cadastré ZS 83 soit divisé à la jonction du fossé ZS 67 appartenant à l'AF afin d'envisager une boucle qui rejoigne le chemin ZS 86 en son extrémité. Cela nécessiterait d'acquérir une partie de la parcelle ZS 54 en bordure du fossé. Monsieur le Maire prend note de cette proposition et indique qu'il se renseignera mais que cela nécessiterait une division de parcelle et donc un coût supplémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

2. 2026.01.D02 - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2026

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption

du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation du Conseil municipal doit préciser les montants et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

Opération	Compte	Objet	Montant
12 - Equipement de travaux de voirie	2152	- Travaux de sécurisation de la rue de la montagne	37 000 €
15 – Acquisition de matériel	2188	- Installation d'un fourneau gaz et micro-onde au Foyer Rural	6 200 €
		TOTAL	43 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à liquider et à mandater avant le vote du budget 2026 à compter du 1^{er} janvier 2026 les dépenses suivantes :

Opération	Compte	Objet	Montant
12 - Equipement de travaux de voirie	2152	- Travaux de sécurisation de la rue de la montagne	37 000 €
15 – Acquisition de matériel	2188	- Installation d'un fourneau gaz et micro-onde au Foyer Rural	6 200 €
		TOTAL	43 200 €

3. 2026.01.D03 – RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Par délibération en date du 22 novembre 2022, le Conseil Municipal a renouvelé son adhésion au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. La convention conclue pour une durée de trois ans prend fin le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion propose de renouveler l'adhésion et de signer une nouvelle convention.

Les missions sont la surveillance médicale des agents et des actions sur le milieu de travail.

Le financement du service reposait précédemment sur une tarification mixte comprenant une tarification à l'acte pour la réalisation des visites médicales et une cotisation forfaitaire pour la réalisation des actions en milieu du travail. Le centre de gestion informe la commune que ce financement ne permet plus d'assurer l'équilibre financier nécessaire au maintien et au développement de cette mission et que par conséquent, une évolution tarifaire interviendra en 2026.

La visite médicale d'une demi-heure par agent est facturée 120 € net. La collectivité adhérente sera facturée annuellement d'un nombre de créneaux horaires correspondant à 80 % des visites périodiques devant être obligatoirement réalisées, que des visites aient été effectuées ou non pendant ces créneaux.

Les actions en milieu de travail font l'objet d'une cotisation de 0,04 % de la masse salariale (avec un montant minimum de cotisation de 20 €) pour les actions en milieu du travail.

Madame la Secrétaire Générale a pris contact auparavant avec le Centre De Gestion 37 pour obtenir des précisions sur les nouvelles conditions tarifaires. M. le Maire fait remarquer que le coût réel du service n'est pas assuré avec cette nouvelle proposition de convention pour 3 ans et que, malgré tout l'intérêt d'adhérer au service de médecine préventive, un avenant sera très rapidement nécessaire pour fixer le montant de la participation de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre De Gestion et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion,
- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2026.

4. 2026.01.D04 - VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DES PIETONS DE LA RUE DE LA MONTAGNE

L'entretien et l'investissement sur la voirie communale relèvent de la compétence communautaire. S'agissant des travaux de sécurisation des piétons et d'apaisement de la vitesse des véhicules de la rue de la Montagne, il a été convenu avec la Communauté de communes qu'en raison de son coût important, la Commune prendrait en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre des trottoirs et le traitement des eaux pluviales relevant de la compétence communale, la signalisation, la fourniture et la pose des bornes de voie piétonne.

Ce projet a évolué au gré des rencontres avec les riverains et les agriculteurs et plusieurs devis ont ainsi été présentés par la société prestataire EIFFAGE. Le dernier devis correspondant aux travaux projetés s'élève à 30 137.36 € pour le compte de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le devis présenté par la société EIFFAGE pour la part communale des travaux de sécurisation de la rue de la Montagne d'un montant de 30 137.36 € HT soit 36 164.83 TTC et d'autoriser monsieur le maire à signer le devis correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis présenté par la société EIFFAGE pour la part communale des travaux de sécurisation de la rue de la Montagne d'un montant de 30 137.36 € HT soit 36 164.83 TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

5. 2026.01.D05 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DES ETANGS

En raison de délais contraints, notamment pour le maintien des subventions notifiées pour ce projet, le Conseil municipal a délégué au Maire, par délibération du 9 décembre 2025, le choix de l'entreprise qui réalisera la tranche 1 de l'aménagement de l'entrée des étangs.

Les rencontres, négociations et précisions demandées aux entreprises se sont échelonnées jusqu'à mi-janvier permettant finalement au Conseil municipal lors de sa séance du 27 janvier d'opérer le choix de l'entreprise.

Les entreprises FERRE et EIFFAGE ont été consultées pour ces travaux afin de supprimer l'actuelle plateforme en béton, de créer un nouvel avaloir pour la collecte des eaux pluviales, de créer 3 places de parking et une place PMR, d'effectuer le décaissement et l'empierrement des parties amenées à recevoir un revêtement de sol en enrobé à chaud.

Les offres présentées après négociation et précisions avec options sont les suivantes :

- **Entreprise FERRE** pour 44 345.37 € HT

Spécificités :

- 3 places 48m2 places drainante sur dalle béton à engazonner
- Pas de caniveau central
- 55ml de Travertin 12x12x5cm (Bout de parking et 3 bandes parallèle à la rue Jean Antoine Genty
- Bordure chêne 20x10cm 32ml
- Bordure T1 11ml
- Pas d'évacuation des gravats environ 120m3
- 6m2 de béton désactivé trottoir

- Prix total devis : 26 882.25 € hors option

- **Entreprise EIFFAGE** pour 37 047.48 € HT

Spécificités :

- Évacuation des gravats pris en charge 48m3 car réutilisation d'une partie pour pose des bordures
- Caniveau centrale en V béton gris en bout de parking pour améliorer l'évacuation des eaux au vu de la faible pente
- Bordure pierre naturelle 20x10cm, pose verticale (3 bandes parallèle à la rue Jean Antoine Genty)
- Création d'un parterre sup dernière place parking côté Ouest
- 10 m2 de béton désactivé trottoir
- Bordure chêne 15x15cm 21ml
- Bordure T1 32ml
- Dalles drainantes type KRONIMUS 40m2 à engazonner
- Prix total devis : 28 373,06€ hors option

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le devis de la société EIFFAGE pour un montant total HT de 37 047.48 € soit 44 456.97 TTC et d'autoriser M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de la société EIFFAGE pour un montant total HT de 37 047.48 € soit 44 456.97 TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6. 2026.01.D06 - ADHESION DE LA COMMUNE DE CHEILLE ET DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CIGOGNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CAVITES 37

Vu les articles L 5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 novembre 2025 du Comité Syndical intercommunal cavités 37 acceptant l'adhésion de la commune de Cheillé ;

Vu la délibération du 14 novembre 2025 du Comité Syndical intercommunal cavités 37 acceptant le retrait de la commune de Cigogné ;

Dans le cadre de la demande d'adhésion de la commune de Cheillé et la demande de retrait de la commune de Cigogné, il convient que chaque commune adhérente au Syndicat intercommunal cavités 37 se prononce à son tour sur cette adhésion et ce retrait dans les trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant aux communes membres du syndicat.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le retrait de la commune de Cigogné du Syndicat intercommunal cavités 37 et d'accepter l'adhésion de la commune de Cheillé au Syndicat intercommunal cavités 37.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de Cigogné du Syndicat intercommunal cavités 37.
- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Cheillé au Syndicat intercommunal cavités 37.

Information sur les décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal 2024.10.D03

Article L 2122-22 4° du CGCT

Entreprise	Objet	Montant HT	Date
CDS	Avenant n°1- lot1 du marché de rénovation des bâtiments	750 €	15/12/2025
BOSSARD	Avenant n°1- lot1 du marché de rénovation des bâtiments	588,48 €	20/12/2025
LA GRAFFINERIE	Réalisation et impression des cartes de vœux	120 €	18/12/2025
IN'BOX CONTAINER	Livraison d'un container 10 pieds pour les services techniques	4 000 €	17/12/2025
YL PLOMBERIE LHOMME	Travaux de rénovation mairie - Dépose et repose des radiateurs avec modification de la tuyauterie	754,28 €	15/01/2026
ITAL AUTO 37	Remplacement barillets et bloc code FIAT	763,03 €	12/01/2026
BCF SIGNAUX	Panneaux village étoilé	211 €	20/01/2026
VESTON LEGER	Concert vœux 17/01/2026	400 €	16/01/2025

Article L 2122-22 5° du CGCT

- Arrêté temporaire N°2026/02 règlementant la mise à disposition gratuite et temporaire des salles communales dans le cadre de la campagne pré-électorale et électorale du scrutin municipal de 2026.

Article L 2122-22 8° du CGCT

Date	Objet	Situation	N°
13/06/2025	Renouvellement de concession – 50 ans	F n°146 nouveau cimetière	55
27/06/2025	Nouvelle concession – 30 ans	G n°214 nouveau cimetière	377
22/05/2025	Nouvelle concession -50 ans	G n°211 nouveau cimetière	378

Questions diverses

Projet d'achat – Déplacement des services techniques :

Monsieur le Maire a reçu ce jour le vendeur des parcelles cadastrées F 142, 143, 145 et 146 intéressant la Commune pour y transférer les services techniques. Celui-ci a obtenu un devis d'une société en capacité de réaliser l'étude de dépollution préalable à la vente. Le devis est élevé mais est à la charge du vendeur. Ce diagnostic est attendu par la Commune pour poursuivre les négociations d'achat. Un délai d'un mois est donné par l'entreprise pour réaliser cette prestation.

Voirie

M. Geay indique que le département a comblé l'affaissement de chaussée rue Jules Gautier à hauteur du terrain de pétanque.

Logement locatif du Presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil de son rendez-vous à venir avec Val Touraine Habitat vendredi 30 janvier à 14h à propos notamment de la fin du Bail du Presbytère.

Commission finances (préparation budgétaire) : 5 et 12 février 2026 à 18h30.

Assemblée Générale d'Un Temps Cité : le 7 février 2026

Conseil d'école : 3 mars 2026

Prochain conseil municipal (vote du CFU et du budget) : 3 mars 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2026.01.D01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal 9 décembre 2025	Unanimité
2026.01.D02	Ouverture anticipée de crédits en investissement sur le budget 2026	Unanimité
2026.01.D03	Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	Unanimité
2026.01.D04	Validation du devis pour les travaux de sécurisation de la rue de la montagne	Unanimité
2026.01.D05	Choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'entrée des étangs (tranche 1)	Unanimité
2026.01.D06	Adhésion de la commune de Cheillé et demande de retrait de la commune de Cigogné du Syndicat Intercommunal des Cavités 37.	Unanimité

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	Philippe DENIAU	
Secrétaire de séance	Mme	Maud FOURNIAL	